

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 14 mai 2012 à 19h00, ajournée au mardi 15 mai 2012 à 19h00 en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Joffre L'Heureux Jr., Bruno Latreille et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absent : les conseillers Nadia Debbabi et Robert Vaillancourt.

---

**1.- Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 15 mai 2012 à 19 h 10.

**2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ville de Huntingdon**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 14 mai 2012, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt de document - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 837-2012;
4. Dépôt de document : Lettre de la fédération de Soccer du Québec;
5. Résolution – Paiements Câblevision du Haut-St-Laurent Inc.;
6. Point d'information – Dossier Gisèle Cartier;
7. Résolution –Avis de retrait :parc du site Droulers;
8. Résolution de protestation : Séance du conseil des maires du 9 mai 2012 – illégalité de la MRC;
9. Résolution – Demande d'enquête du MAMROT sur la MRC du Haut-St-Laurent concernant la conduite des séances du conseil des maires;
10. Résolution – Plainte à l'Ordre des CGA et au MAMROT concernant les rapports financiers du CIT du Haut-St-Laurent;

11. Résolution - Demande au député provincial d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;
12. Résolution – Demande de subvention pour un parc de Hockey;
13. Résolution – Demande de subvention (compostage et Recyc-Québec);
14. Résolution – Bail Plombco;
15. Résolution – Autorisation de signature d'un acte de vente pour l'achat d'une partie du lot 3 229 838 (Fertibec)
16. Résolution - Autorisation de signature pour une entente industrielle avec Maison Russet relativement à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;
17. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Hunter;
18. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Châteauguay (1);
19. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Châteauguay (2);
20. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue King;
21. Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue York;
22. Période de questions du public;

Levée de la séance

---

## **2.- Adoption de l'ordre du jour**

**12-05-15-2938**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mardi 15 mai 2012 tel que lu par monsieur le maire avec les modifications suivantes :

Le point 4 est reporté à une séance ultérieure.

Les points 5 et 6 sont retirés.

Le point 16 est un sujet d'information.

Adopté

### **3. Dépôt de document - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 837-2012**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le jeudi 10 mai 2012, pour le Règlement décrétant une dépense de 400 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour les travaux de réhabilitation environnementale dans une partie d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon.

### **7.- Avis de retrait :parc du site Droulers**

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent fait le projet de se porter acquéreur du site Droulers;

**Considérant que** le site Droulers est un lieu d'interprétation visant à faire la promotion de l'archéologie, et de la culture mohawk et des Premières Nations;

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent n'a pas juridiction pour maintenir un site voué à l'archéologie, et que cette matière ne fait aucunement partie de ses juridictions en tant qu'entité gouvernementale municipale;

**Considérant que** pendant 14 années la MRC du Haut-Saint-Laurent a volontairement ou par incompétence omis de permettre aux municipalités membres un droit de retrait et qu'elle a imposé des charges financières illégales à ces mêmes municipalités ;

12-05-15-2939

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** la Ville de Huntingdon exerce son droit de retrait vis-à-vis le projet de créer un parc régional archéologique (site Droulers).

**Que** la Ville de Huntingdon mandate la directrice générale de la Ville afin de faire les recherches nécessaires visant à récupérer toutes les sommes et les fonds publics versés sans droit pour le bénéfice du site Droulers, et qu'elle mandate le procureur de la Ville afin d'examiner les recours possibles en ce sens.

Adopté

### **8.- Séance du conseil des maires du 9 mai 2012 – illégalité de la MRC du Haut-St-Laurent**

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent a tenu une assemblée régulière de son Conseil des Maires en date du 9 mai 2012, le tout conformément à la loi;

**Considérant que** le directeur général de la MRC, M. François Landreville, a dûment convoqué cette dite assemblée par un avis et ordre du jour selon les délais prescrits;

**Considérant que** lors de l'Assemblée tenue le 9 mai 2012, le directeur général de la MRC a remis un nouvel ordre du jour et avis de convocation différents de l'avis initial et comportant des points supplémentaires et/ou modifiés dans leur nature;

**Considérant que** le Code municipal du Québec interdit explicitement cette pratique d'ajouter des points à l'avis et l'ordre du jour initialement prévu lorsque tous les membres du Conseil ne sont pas présents et ne peuvent donc pas voter sur ces ajouts;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon était absente de cette assemblée;

12-05-15-2940

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**D'exiger** du Conseil des Maires de la MRC du Haut-St-Laurent l'annulation de toutes les résolutions adoptées en violation de l'article 148.1 du Code municipal du Québec;

**De demander** une évaluation des compétences professionnelles du directeur de la MRC du Haut-St-Laurent François Landreville puisque cette erreur est répétitive et régulière, et ce, malgré les mises en garde de la Ville de Huntingdon à cet effet;

**De demander** à ce que la MRC du Haut-St-Laurent prenne des mesures disciplinaires à l'endroit de son directeur général, M. François Landreville;

**De mandater** le procureur de la Ville, Me Martin Couillard afin d'entreprendre les procédures afin de faire casser toutes les résolutions entachées de nullité.

Adopté

### **9.- Demande d'enquête du MAMROT sur la MRC du Haut-St-Laurent concernant la conduite des séances du conseil des maires**

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent refuse de se conformer aux exigences des différentes lois en matière municipale;

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent pose régulièrement des actions illégales lors de la conduite des séances du conseil des Maires;

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent refuse de s'amender malgré plusieurs mises en garde de la part des représentants de la Ville de Huntingdon concernant plus particulièrement la conduite de ses assemblées de conseil;

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent ajoute régulièrement des points à son ordre du jour APRÈS l'avis de convocation, et procède avec ces points malgré l'absence de représentants de municipalités, le tout en violation de l'article 148.1 du Code municipal;

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent demande aux élus municipaux de voter sur des points précis sans qu'AUCUN document

ne soit donné aux élus, et qu'il soit impossible pour ceux-ci de se préparer à l'avance et de pouvoir faire des recherches;

**Considérant que** la MRC du Haut-St-Laurent a aussi procédé à l'embauche d'une personne pour faire la promotion d'une piste cyclable alors qu'il n'existe aucune piste cyclable, et que celle-ci est donc payée à ne rien faire pour ce dossier;

12-05-15-2941

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** au ministre des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions, de faire enquête sur les allégués soulevés dans cette résolution.

**De demander** au ministre d'exiger les correctifs nécessaires auprès de la MRC du Haut-St-Laurent et que des mesures soient prises afin que de telles situations ne se reproduisent plus dans l'avenir.

Adopté

**10.- Plainte à l'Ordre des CGA et au MAMROT concernant les rapports financiers du CIT du Haut-St-Laurent;**

**Considérant que** le CIT du Haut-St-Laurent a déposé ses rapports financiers pour 2009 et 2010;

**Considérant que** ces rapports financiers ont été confectionnés et audités par M. Jean Luc Crête, CGA, mandaté à cette fin par le Conseil du CIT;

**Considérant que** les états financiers comportent des anomalies significatives, notamment en ce qui a trait aux revenus de quotes-parts des municipalités membres lesquelles sont établies en fonction d'un décret qui n'existe pas ;

**Considérant que** plusieurs données présentées dans les rapports financiers 2009 et 2010 sont fausses et inexactes, et que M. Jean Luc Crête refuse d'apporter les correctifs nécessaires et refuse de tenir compte des décrets actuellement en vigueur lesquels devraient étayer le contenu de son rapport d'audit au lieu de se baser sur un décret qui n'a aucune valeur légale;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a mis en garde à plusieurs reprises le vérificateur, M. Jean Luc Crête, sur l'invalidité des informations utilisées lors de sa vérification, et que malgré ces mises en garde, M. Crête persiste, signe et refuse de tenir compte des éléments et arguments fournis par la Ville de Huntingdon;

**Considérant que** ces rapports financiers inexacts doivent être consolidés dans les états financiers de la Ville et que cette situation est inacceptable ;

12-05-15-2942

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** formellement à l'Ordre des CGA une enquête sur le travail de vérification fait par M. Jean Luc Crête, de porter plainte au

syndic de son ordre professionnel ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de demander à ce que les rapports soient corrigés conformément aux dispositions et normes en vigueur.

Adopté

**11.- Demande au député provincial d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal**

**Attendu que** le député provincial de Huntingdon possède une enveloppe budgétaire dans le cadre d'un programme d'aide à l'amélioration du réseau routier pour les municipalités de sa circonscription ;

**Attendu qu'**une demande de subvention au montant de 20 000 \$ est sollicitée auprès du député de Huntingdon pour l'amélioration de la rue King sur le territoire de la Ville de Huntingdon ;

12-05-15-2943

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**D'autoriser** la Ville à procéder à une demande de subvention au montant de 20 000 \$ auprès du député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal.

Adopté

**12.- Demande de subvention pour la construction d'une patinoire extérieure**

**Considérant que** la Ville désire aménager un parc de hockey près du skate-park afin d'améliorer la qualité de vie de ses jeunes;

**Considérant que** le conseil de la Ville de Huntingdon autorise la présentation du projet qui vise la construction d'une patinoire extérieure multi-usage, qui pourra servir, durant toute l'année, dans le cadre du programme d'aide financière.

**Considérant que** le conseil de la Ville de Huntingdon confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

12-05-15-2944

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Ville de Huntingdon désigne la trésorière, Madame Johanne Hébert à titre de personne autorisée, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, à agir et à signer tous les documents relatifs audit projet.

Adopté

### **13.- Demande de subvention (compostage)**

**Considérant que** le Gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide financière visant à réduire la quantité de matières organiques destinée à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;

**Considérant qu'**une aide financière équivalant au tiers des coûts admissibles peut être accordée dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage, pour l'acquisition de bacs résidentiels spécialisés pour la collecte des matières organiques d'origine domestique ;

**Considérant que** dans le but de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, la Ville de Huntingdon entend acquérir 1 000 bacs de compostage ;

12-05-15-2945

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley**

**Appuyé par le conseiller Bruno Latreille**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil autorise la trésorière, madame Johanne Hébert, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage.

Adopté

### **14.- Bail Plombco Inc.**

**Considérant que** l'entreprise Plombco Inc. désire louer des espaces d'entreposage dans l'immeuble industriel situé au 72 rue Dalhousie, Huntingdon;

**Considérant que** les lieux ont une superficie approximative de 29 359.57 pi.ca. ;

**Considérant que** le bail a une durée totale de douze (12) mois, commençant le 15 mai 2012 et se terminant le 15 mai 2013 ;

12-05-15-2946

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille**

**Appuyé par le conseiller Ronald Critchley**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil autorise l'entente avec Plombco Inc suivant les termes et conditions mentionnés au bail.

**Que** le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le bail avec l'entreprise Plombco Inc., représenté par son directeur général, monsieur Claude Taillefer.

Adopté

### **15.- Autorisation de signature d'un acte de vente pour l'achat d'une partie du lot 3 229 838 (Fertibec)**

**Attendu que** le Conseil municipal désire contribuer au projet de logements sociaux à Huntingdon ;

**Attendu qu'**une offre d'achat a été présentée à la compagnie Fertibec Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 3 229 838 d'une superficie de 150 000 p<sup>2</sup> au prix de 0,28\$ le pied carré ;

12-05-15-2947

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une partie du lot 3 229 838 d'une superficie de 150 000 p<sup>2</sup> de la compagnie Fertibec Inc. au prix de 0,28\$ le pied carré et mandate, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer l'acte de vente.

**Que** l'achat de l'immeuble soit financé à même le fonds général.

Adopté

**16.- Point d'information : Autorisation de signature d'une entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec Maison Russet Inc.**

Maison Russet Inc. ayant augmenté sa production se doit d'obtenir un nouveau certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Dans ce contexte, cette augmentation de la production résulte en une augmentation des charges rejetées dans les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité. À ce titre, une nouvelle entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec Maison Russet Inc. devra être signée.

Le Conseil demande à ce qu'une rencontre avec les représentants de la compagnie ait lieu afin de discuter des termes de l'entente.

**17.- Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Hunter**

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Hunter sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**18.- Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Châteauguay (1)**

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Châteauguay (1) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.



**19.- Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Châteauguay (2)**

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue Châteauguay (2) sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**20.- Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue King**

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue King sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**21.- Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue York**

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement décrétant un emprunt et une dépense concernant le renouvellement des infrastructures pour le tronçon de la rue York sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**22. -Période de questions du public**

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière